



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC
LEANDRE SL POUR L'ORGANISATION D'UN
SPECTACLE LE 29 JANVIER 2021**

**DÉCISION N° DM-20-339
EN DATE DU 30 DECEMBRE 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de Leandre SL, représenté par Monsieur Leandre Ribera Turro, dont le siège social est situé c/Ferraters 8 – 08310 Argentona – Espagne – pour l'organisation du spectacle « Rien à dire » le samedi 29 janvier 2021, dont le coût total est fixé à 5 457,09 € (cinq mille quatre cent cinquante-sept euros et neuf centimes) TTC ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2020-2021.

D É C I D E

DE SIGNER avec Leandre SL, représenté par Monsieur Leandre Ribera Turro, dont le siège social est situé c/Ferraters 8 – 08310 Argentona – Espagne – un contrat de cession pour l'organisation du spectacle « Rien à dire » le samedi 29 janvier 2021, dont le coût total est fixé à 5 457,09 € (cinq mille quatre cent cinquante-sept euros et neuf centimes) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20201230-lmc1H7982H1-AR Date de réception en Préfecture : 30/12/2020 Date de Publication : 30/12/2020
